



APPEL A PROJETS 2012

« Aidons tous les collégiens à réussir ! »

en partenariat avec

le Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative

QUI ?

Cet appel à projets s'adresse à plusieurs types d'organismes :

- des collèges d'enseignement général (publics et privés sous contrat), notamment les établissements relevant du programme ECLAIR, des Réseaux de Réussite Scolaire, et des établissements situés en zones rurales ;
- des établissements d'enseignement agricole intégrant des classes de 4^{ème} et 3^{ème} (publics et privés sous contrat) ;
- des collèges supports de dispositifs relais ou d'ERS;
- des associations, impliquées dans des partenariats avec les collèges ;
- des laboratoires publics de recherche.

POUR QUELS OBJECTIFS ?

Centrés sur la réussite de tous les collégiens et prioritairement des plus fragiles d'entre eux, les projets éligibles devront au moins viser l'un des objectifs suivants :

- Contribuer à créer un climat favorisant les apprentissages au sein d'un établissement, d'un réseau ou d'un dispositif innovant. Il s'agira de mettre en œuvre un projet global articulant dans une optique préventive plusieurs projets pédagogiques, éducatifs, culturels, scientifiques, sportifs ou d'autre nature, en cohérence avec la politique volontariste de l'établissement ou du dispositif. Ils devront impliquer tous les élèves. Ces actions devront aussi associer étroitement les enseignants, les CPE ainsi que les autres membres de la communauté éducative ;
- Accompagner les collégiens décrocheurs dans des dispositifs particuliers : il peut s'agir d'un dispositif de type « classe passerelle » ou « atelier relais », ou « Etablissement de Réinsertion Scolaire (ERS) », mais proposant un projet particulièrement pertinent au regard du contexte local et des besoins ;
- Limiter au maximum le recours à l'exclusion, de la classe ou de l'établissement par la mise en place de projets éducatifs, dans le cadre de mesure de responsabilisation ;
- Accueillir des jeunes ayant abandonné le collège, en les remobilisant sur un projet d'apprentissage ou sur la reprise de leurs études, notamment par des dispositifs de seconde chance ;
- Contribuer à la réflexion et à l'amélioration des pratiques des professionnels du secteur éducatif.

QUELS PROJETS ?

- **Financement de projets :** actions particulières conduites dans le cadre de projets d'établissements ; de volets innovants de dispositifs relais ; de projets de raccrochage portés par des associations en articulation avec des établissements scolaires; etc.
- **Financement d'appui méthodologique :** soutien à des équipes éducatives et enseignantes ainsi qu'à leurs partenaires afin d'améliorer leurs pratiques, dans le cadre de formations actions ou de rencontres permettant le transfert de compétences et la mutualisation des expériences.
- **Financement de recherches - actions à des fins d'évaluation.**

COMMENT PARTICIPER ?

Date limite de dépôt des dossiers : 13 avril 2012

La plaquette et le dossier de demande de subvention à compléter sont téléchargeables sur le site de la Fondation de France www.fondationdefrance.org, ou sur demande par mail à l'adresse : enfance@fdf.org